

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2023/23

*Demande de subvention Amicale des Sapeurs- Pompiers
de Mézières-sur-Issoire*

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil - vingt- trois
Présents	9	le 26 mai à dix – neuf heures
Votants	9	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 mai 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
MME CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET, REBEYRAT, PASCAL,
MME GIRAUD.

ABSENTS : Mme DELUCHE, M. LEURS

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

**DEMANDE de SUBVENTION : AMICALE des SAPEURS POMPIERS de MÉZIÈRES-sur-
ISSOIRE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 12 mai 2023 par lequel le Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Mézières-sur- Issoire sollicite une subvention pour le fonctionnement de cette dernière (frais d'assurance, cotisations, intervention dans les écoles ...).

Un débat s'instaure. Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention de 50 € (cinquante euros) à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mézières-sur-Issoire

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Décide d'attribuer à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Mézières-sur-Issoire une subvention d'un montant de 50 € (cinquante euros) .
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 30 mai 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 30 mai 2023

Le Maire
Serge NOUGIER

